ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

■ LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Philippe Brillault se représente

Le maire du Chesnay-Rocquencourt a décidé de se présenter aux élections municipales de 2020. Philippe Brillault affirme ne pas avoir été ébranlé par les différents mouvements de protestation dans la ville.

En 2014, il avait dit que ce serait son dernier mandat. Philippe Brillault a toutefois décidé de se représenter aux prochaines élections municipales, en mars 2020, pour Le Chesnay-Rocquencourt. **« La fusion des deux communes a changé la donne. Il y a une transition importante à assurer. Jean-François Peumery** (le maire de Rocquencourt : Ndlr) **et moi nous sentons responsables d'emmener une nouvelle équipe. Il serait risqué de partir avec des gens inconnus. »**

« Nous avons su garder le cap »

Philippe Brillault a choisi de nommer son groupe *Le renouveau par l'intérieur*, promettant que la moitié des effectifs serait renouvelée avec **« des anciens, pour la connaissance, et des**

jeunes pour l'espoir. J'ai été sollicité par des gens qui ont envie de s'investir dans la vie publique, qui veulent compter pour la commune. »

Gare routière, nouveau réseau de bus, désamiantage d'une petite baraque rue de Versailles : le maire sortant a largement été bousculé ces derniers mois. Et a dû monter au front pour s'expliquer face à des collectifs d'habitants remontés, dont celui du plateau Saint-Antoine.

Bousculé **« mais pas ébranlé »**, selon lui. **« Je pense que des gens reconnaissent en nous le fait de ne pas avoir dit amen à tout et surtout aux pressions de certaines personnes. Nous avons su garder le cap. Le collectif monté sur le plateau n'a pas le monopole du plateau. Aujourd'hui, en reste-t-il quelque chose ? Il n'y a plus grand monde, comme un pull qui a rétréci au lavage. »**

Et de poursuivre sur ces questions : **« Nous avons agi pour l'intérêt général, il est vrai peut-être pas dans l'unanimité. Mais nous continuons à travailler sur les transports. Et pour cela, il faut du temps. »**

Il promet une campagne « courte et complète »

De la démission de trois élus de sa majorité, Richard Delepierre, Coralie Belmer et Violaine Charpentier, le candidat n'y voit **« pas un schisme. La majorité n'a pas volé en éclats ».**

Dans ce contexte, Philippe Brillault a décidé de mener une campagne **« courte et complète, après la période des vœux. Et nous apporterons des réponses précises à chacun. Ça va décoiffer ! »**

Élu depuis près de 30 ans, Philippe Brillault n'y voit pas dans sa longévité **« un défaut ou une qualité. Ce n'est pas moi qui ai voulu. Ce sont les électeurs qui ont voté pour moi. »**

Pour le moment, une seule autre liste a officialisé son départ dans la campagne. *Une énergie nouvelle pour Le Chesnay-Rocquencourt* est menée par l'ancien adjoint aux transports, Richard Delepierre. Elle a rallié une partie du groupe d'opposition Le Chesnay avenir.

Le groupe de gauche n'a pas encore annoncé ses intentions.

F. D.

■ LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Le maire garde sa place.. pour le moment

Reportée à une date inconnue. L'installation du maire élu du Chesnay-Rocquencourt, prévue le samedi 21 mars, n'a finalement pas eu lieu. Le gouvernement a décidé d'annuler l'événement pour toute la France, pour des raisons sanitaires. Le tout en précisant qu'aucune date ne serait fixée avant la mi-mai, date de rendu des éléments de progression ou de régression du coronavirus par le conseil scientifique.

Philippe Brillault, le maire sortant, reste donc en place avec son équipe. **« C'est à nous qu'il revient de gérer la crise »**, résume-t-il en insistant sur un point. **« Je pense que l'heure n'est plus à la politique. On ne parle plus des municipales. On se focalise sur le bien-être de la population. »**

50 plaques de plexi commandées

Dans un premier temps, il s'agit de réorganiser les services de la Ville. **« Pour l'état-civil, cela se fera sur rendez-vous, avec une distance entre les personnes. Nous avons aussi commandé 50 plaques de plexiglass pour les installer rapidement. »** Parallèlement, Philippe Brillault a indiqué avoir pris attache avec une entreprise locale. **« Elle est en difficulté en ce moment. Nous regardons si elle peut produire des masques avec un tissu aux mailles très serrées et qui seraient doublés avec des masques plus conventionnels. Ils seraient d'abord à destination des personnels municipaux, des soignants. Notre idée est que le non-jetable peut aussi être de qualité et protéger… »**

Un central d'appel

Ce vendredi 20 mars, le maire a également indiqué avoir mis en place un central d'appel, depuis la mairie. **« Il fonctionne avec des bénévoles. Nous avons ressorti un fichier de 350 à 400 numéros de téléphone, datant du plan canicule. Notre idée est d'appeler individuellement chaque personne fragile pour savoir si tout va bien, si elles ont des besoins, des problèmes. Et tout simplement garder le lien social. »**

L'élu assure de sa disponibilité auprès des commerçants. **« On ne va pas laisser Internet prendre la main pour faire vivre tout le monde. Il nous suffit de mettre en place des mesures efficaces. Il faut trouver le bon équilibre pour se préserver tout en ne cassant pas toute forme de vie. »**

Dans ce même ordre d'idée, Philippe Brillault s'interroge sur la question de la fermeture des marchés. **« Il faudra que tous les maires se mettent d'accord sur l'ouverture ou la fermeture, les conditions sanitaires. »**

L'élu redoute que si l'un ferme dans une ville, l'autre soit saturé de clients. Le tout avec la volonté de soutenir les artisans. Bref, un casse-tête…

En attendant, il a décidé de régulièrement mener des tournées nocturnes dans la commune pour s'assurer que tout se déroule pour le mieux.

F. D.

LE MAIRE ÉLU : DÉÇU MAIS DISPONIBLE

Il attendait ce moment depuis des mois. Alors forcément, à la veille de ceindre l'écharpe tricolore, l'annonce du report de l'installation des conseils a été un coup dur. Richard Delepierre n'a pas caché sa déception. **« Je suis toutefois interrogatif sur la mesure. On laisse une population entière aller voter mais on ne permet pas aux élus de se réunir en petit comité, à huis clos. Maintenant, je me dois de respecter la décision de l'État. Et je souhaite tout le courage nécessaire à l'équipe qui reste en place pour gérer cette crise. »**

Le maire élu concède que ce n'est qu'en tant que simple citoyen qu'il pourra s'engager. **« À commencer par respecter les mesures de confinement. Je suis à la disposition de l'équipe sortante si elle a besoin d'aide. Pour l'instant, elle n'a pas donné suite à ma proposition d'aide. »**

R. DELEPIERRE

UNE ÉNERGIE NOUVELLE POUR LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

DIVERS CENTRE

50.44 %

4 326 VOTES

SIÈGES ATTRIBUÉS : 33

P. BRILLAULT

LA NOUVELLE EQUIPE AVEC PHILIPPE BRILLAULT

LES RÉPUBLICAINS

49.55 %

4 250 VOTES

SIÈGES ATTRIBUÉS : 10

Taux d'abstention : 61,16 %

Participation	Inscrits	%
Inscrits	22 935	100 %
Abstentions	14 028	61,16 %
Votants	8 907	38,84 %
Blancs	214	0,93 %
Nuls	117	0,51 %
Exprimes	8 576	37,39 %

Les maires sous la Ve République

Le Chesnay

Le Chesnay-Rocquencourt (2019)

1959 1966 1971 1977 1983 1989 1995 2001 2008 2014 2020

UDF

Pierre Genouville
1895-1977

UDF

Maurice COINTE
1921 2013

DVD
CNIP
UMP

Philippe BRILLAULT
1951

MODEM

Richard DELEPIERRE
1970

20 MARS 2020

27 MARS 2020

Le nouveau maire dégaine en urgence un plan d'accueil des écoliers

Depuis ce lundi 8 juin, les enfants du Chesnay-Rocquencourt profitent d'un dispositif exceptionnel favorisant le retour à l'école. Richard Delepierre, le nouveau maire, a souhaité mettre en œuvre l'offre 2S2C proposée par le ministère de l'Éducation nationale. 2S2C correspond à des activités autour de quatre thématiques : sport, santé, civisme et culture.

Richard Delepierre avait anticipé certaines démarches pour pouvoir dégainer au plus vite son idée, sachant qu'il ne pouvait pas agir au-delà d'une certaine limite. Il lui fallait attendre d'être installé dans ses fonctions, le 28 mai. « **Une fois que cela a été fait, il ne restait plus qu'à valider le projet, dont le contenu a été élaboré par la Ville et a été validé par les directrices et les directeurs des écoles.** »

Ce lundi 8 juin, le maire s'est rendu dans les écoles pour le lancement du dispositif 2S2C.

150 enfants accueillis

Concrètement, ce sont près de 150 enfants supplémentaires qui ont été accueillis, pour des journées alternant des activités telles que de la boxe thaïe, du yoga, du théâtre ou encore de l'origami, de l'anglais et pour certains de l'enseignement pur. « **Nous nous sommes appuyés avec ce que l'on avait, en redéployant majoritairement le personnel communal. Nous avons des animateurs qui sont habitués aux enfants et aux écoles. Donc cela conviendra à tout le monde** », précise le maire.

Avec 2S2C, la mairie avait pour idée de rescolariser le maximum d'enfants. « **Mais aussi de soulager les parents qui doivent continuer à travailler chez eux ou doivent retourner dans leur entreprise. Cela leur apporte plus de souplesse.** »

10 à 15 % des parents encore frileux

L'initiative reste basée sur le volontariat. « **10 à 15 % des parents du Chesnay-Rocquencourt sont encore frileux pour remettre leurs enfants à l'école. Ce qui peut se comprendre. Qu'ils soient rassurés ! Nous veillons strictement au protocole sanitaire. Je suis allé visiter des classes pour la journée de lancement. Et j'ai été très agréablement surpris de voir que les enfants étaient très respectueux des consignes. Ils sont très obéissants** », poursuit le maire.

Sur la question du coût financier, l'État prendra 110 euros à sa charge, par jour et par groupe de 10 à 15 élèves. « **Nous assurerons le surcoût s'il y en a un. Mais nous ne prenons pas de risque considérable. D'autant plus que ce dispositif prendra fin le 2 juillet prochain. Il aurait été dommage de s'en priver.** »

F. D.

Comme chaque année
merci aux jardiniers.
Encore plus appréciés
cette année!

un large plan de communication différents.

Autolib' : l'avenir des stations en suspens

Le Chesnay-Rocquencourt a été la toute première commune des Yvelines à faire rouler, en avril 2015, des voitures Autolib'. Presque trois ans plus tard, le 31 juillet 2018, les cinq stations ont été mises hors tension, comme toutes celles de la région Ile-de-France. Cela faisait suite à la rupture de contrat avec le groupe Bolloré, le 11 juillet de cette même année.

Depuis, les cinq stations de la commune ne sont plus utilisées. Ou plutôt, elles ont été rendues au stationnement public. Mais sans répondre à leur vocation première : celle de louer ponctuellement une voiture ou de recharger la sienne.

Quel est l'avenir de ces stations ? Le Chesnay-Rocquencourt pourrait-elle, voudrait-elle appuyer sur l'interrupteur pour les remettre en route ? À ces questions, le nouveau maire apporte des réponses, du moins ses aspirations.

Techniquement, selon lui, **« les infrastructures sont intactes et réutilisables. Et mon souhait est de préserver une partie de ces stations pour aider au maintien de la voiture électrique en ville, notamment pour les particuliers qui le souhaitent. Trois sur cinq peuvent accueillir le gabarit d'une voiture normale. Mais pour cela, il nous faut trouver un opérateur »**, argumente Richard Delepierre.

Le maire souhaiterait maintenir au moins 3 stations pour recharger les véhicules électriques des habitants.

Le maire semble exclure la possibilité de retrouver un prestataire qui louera des véhicules comme le faisait Autolib'. **« Il aurait fallu que les communes de notre région possèdent une cinquantaine de stations. Il n'y en que 19. Il ne faut donc pas compter sur cette option. »**

L'élu pense qu'une solution pourrait être trouvée d'ici la fin de l'année. Solution qui, a minima, permettra de remettre le courant pour recharger les batteries.

La friche Dutartre provisoirement réaménagée

Nouveau maire, nouvelles décisions. Élu en mars dernier, entré en fonction en mai, Richard Delepierre avait décidé de mettre fin au projet de gare routière sur l'avenue Dutartre. Un projet auquel de nombreux habitants s'étaient opposés, notamment en raison de l'abattage de plusieurs arbres. Suite à une action en justice, le chantier avait été suspendu.

Depuis, Richard Delepierre a donc décidé d'un autre avenir pour le lieu qui, depuis près d'un an, ressemble désormais à une friche. Mais les travaux de réaménagement ont commencé la semaine dernière. **« L'idée est de rouvrir le passage pour permettre aux piétons de traverser,** indique le maire du Chesnay-Rocquencourt. **Notre souhait est de rendre ce lieu aux circulations douces (piétons et vélos). Mais rien n'est encore définitif. Nous mènerons une concertation pour statuer sur l'avenir de cet espace. »**

F. C.

Les travaux ont débuté sur l'avenue Dutartre pour mettre en place un aménagement provisoire.

Les conseils de quartiers sont lancés

La ville pourra s'appuyer sur le rôle consultatif des conseils de quartiers, pour lancer ses prochains grands dossiers et déminer le terrain. Ceux-ci sont officiellement créés. Les Chesnaycourtois intéressés peuvent candidater dès maintenant.

Ils ont existé il y a plus de 20 ans, avant d'être supprimés faute d'un fonctionnement satisfaisant. Les conseils de quartiers reviennent au Chesnay-Rocquencourt, portés par une forte demande de démocratie participative, notamment chez les plus jeunes.

Six quartiers

Une idée portée par le nouveau maire, Richard Delepierre, qui en avait fait une pièce maîtresse de son programme électoral. Une proposition qui avait pesé favorablement dans la balance pour le succès du challenger de Philippe Brillault.

Le conseil municipal du 10 septembre a entériné la proposition, après une présentation de ce que va être le mode de fonctionnement de ces organes consultatifs.

Le Chesnay-Rocquecourt est maintenant découpé en six quartiers : Aubert, Dutartre, Fausses-Reposes, Mairie, Rocquencourt et Saint-Antoine. **« C'est un découpage qui prend en compte les grands axes de circulation et le sentiment d'appartenance des habitants à telle ou telle partie de la ville »**, explique Christophe Konsdorff, adjoint au maire, chargé de la démocratie locale.

Les Chesnaycourtois et les associations sont invités à candidater, sur le site Internet de la Ville ou en retirant un document papier à l'accueil de l'hôtel de ville. Quatre habitants et un représentant associatif seront tirés au sort dans chaque quartier, avec autant de suppléants. Associatifs et habitants sont désignés pour 3 ans, avec des groupes renouvelables par tiers.

Fixé à dix membres, chaque conseil sera complété par trois titulaires, l'adjoint au maire chargé de la démocratie locale, un représentant de la majorité, un membre de l'opposition.

« Le maire nomme deux personnalités qualifiées et leurs suppléants. Elles sont acteurs socio-économiques, institutionnels ou anciens conseillers de quartier », complète Christophe Konsdorff.

« On n'a rien vu »

Les réunions seront publiques, organisées au moins trois fois par an, sous la présidence du maire, qui désigne un vice-président pour mener les débats.

Ce jeudi 10 septembre, le maire du Chesnay-Rocquencourt (au centre) a officiellement lancé les conseils de quartier.

Philippe Brillault et l'opposition se sont abstenus. L'ancien maire a reconnu le besoin de démocratie locale, ce qui n'a pas manqué d'amuser des élus de la majorité qui l'ont souvent, en vain, appelé de leurs vœux lors de la précédente mandature. Le chef de file de l'opposition a ensuite regretté une méthode autocratique pour mettre en place un outil de démocratie. **« C'est une organisation verrouillée »**, dit Philippe Brillault. **« Pendant 30 ans vous avez eu tout le loisir de mettre en place des outils de démocratie moderne. On ne vous a rien vu tester »**, a répondu Richard Delepierre.

« Ce n'est pas la panacée, nous en sommes conscients. C'est un outil nécessaire, mais qui peut très vite s'user. Nous avons souhaité la présence de l'opposition, pour ne pas être monochrome, dans des assemblées consultatives qui stimuleront le débat municipal », a ajouté le maire.

Emmanuel Fèvre

Santé, économie, sécurité : le maire fait le point

Dans son dernier direct sur Facebook, le maire est longuement revenu sur la crise sociale, économique, sanitaire et sécuritaire.

Pour son direct via Facebook, et dans le cadre du reconfinement, le maire du Chesnay-Rocquencourt a adopté un format différent. Fin octobre, la séance a plus tourné à la déclaration qu'à un véritable jeu de questions et de réponses.

Le choix de Richard Delepierre a été dicté, selon ses propos, par un triple impératif, **« une crise sanitaire, sécuritaire et économique. »**

Le maire a d'abord voulu rassurer les habitants. **« Après le couvre-feu, nous avons redéployé la police municipale autour des lieux de culte, les établissements scolaires, les services municipaux et supermarchés. Nous avons aussi reçu des renforts de la police nationale et de l'opération Sentinelle. Vous allez croiser des hommes et des femmes armés. C'est indispensable pour maintenir notre sécurité. Ils doivent vous rassurer. »**

Pour autant, l'élu a expliqué que les patrouilles ne seraient pas statiques. **« Elles vont tourner pour être les plus présentes et les plus réactives possible. »**

5 000 masques pour enfants

Côté sanitaire, Richard Delepierre a encouragé à tenir le confinement au maximum. **« Il faut être prudent si nous voulons préserver la quinzaine de Noël. »** Le maire a aussi précisé avoir acheté 5 000 masques pour enfants, afin de dépanner des familles et éviter le décrochage scolaire.

Dans ce même chapitre, il a assuré de l'ouverture de tous les services publics. Et de son souhait de permettre un jour aux associations de reprendre une activité. **« Nous pensons tous à elles. Et nous espérons qu'elles pourront reprendre le plus rapidement possible. »**

Côté solidarité, le maire a annoncé le maintien de la permanence des assistantes sociales ainsi que de l'aide aux courses. **« Nous avons aussi mis en place un standard (01 82 08 38 39) à la mairie afin de répondre aux personnes qui auraient envie ou besoin de parler, d'être visitées. Quel que soit l'âge. »**

Richard Delepierre, maire du Chesnay-Rocquencourt. (capture)

Le centre de dépistage prolongé

Richard Delepierre a annoncé que le centre de dépistage situé sur le parking de Parly 2 serait maintenu jusqu'à fin novembre. Il estime que plus de 3 600 personnes y seront alors passées. **« Bientôt, plusieurs pharmacies vont proposer des tests rapides avec un résultat en une trentaine de minutes. »**

Dernier point d'importance : la vie culturelle. **« Nous avons réussi à produire trois pièces à la Grande Scène. Tout est annulé pour le moment. La règle qui prévaudra sera le remboursement des spectacles. »**

Afin de couper le direct, l'élu a adressé un dernier message. **« Il nous faut garder le moral. C'est important d'être soudés ! »**

F. D.

Élections annulées au Chesnay-Rocquencourt : Richard Delepierre fait appel

LE PARISIEN 2020-11-19

Le maire MoDem de la ville a décidé de saisir le Conseil d'Etat suite à l'annulation des élections municipales de mars dernier par le tribunal administratif de Versailles.

La justice devra réexaminer le dossier en deuxième instance. Richard Delepierre, le maire MoDem du Chesnay-Rocquencourt a décidé de se pourvoir en appel devant le Conseil d'Etat, suite à l'annulation des élections municipale s du 15 mars dernier.

Sa décision fait suite à l'invalidation du scrutin, prononcée par le tribunal administratif (TA) de Versailles ce mardi 17 novembre. Celui-ci a relevé « deux irrégularités » ayant affecté le bon déroulement de la campagne. D'une part, un « affichage sauvage » à destination des automobilistes. Posées sur des panneaux, ces affichettes de couleur jaune fluorescente qualifiaient le maire sortant, Philippe Brillault, de « menteur ». Les juges ont également mentionné une publication du groupe Facebook « Vivre au Chesnay-Rocquencourt » mettant en doute « la probité » du maire sortant.

Richard Delepierre a annoncé publiquement sa décision de faire appel ce jeudi en fin de journée lors d'un Facebook live face à ses administrés. « J'ai examiné le dossier avec mon avocat et considère que les éléments avancés par le tribunal dans son jugement ne relèvent pas de la campagne telle que je l'ai conduite », analyse-t-il.

L'appel étant suspensif, le maire du Chesnay Rocquencourt restera en fonction jusqu'à la décision du Conseil d'Etat, instance qui agit en appel dans le cas particulier des contentieux électoraux.

Richard Delepierre doit d'abord déposer son dossier, sans doute aux alentours du 15 décembre. Le Conseil d'Etat, qui doit juger énormément de litiges de ce type, devrait rendre sa décision dans 4 à 6 mois plus tard. S'il confirme le jugement du TA de Versailles, le préfet aura trois mois maximum pour organiser de nouvelles élections. Il devra également désigner une délégation spéciale qui gérera les affaires courantes de la ville.

■ LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Conseils de quartier : qui sont les membres ?

Quand auront lieu les toutes premières réunions des conseils de quartier au Chesnay-Rocquencourt ? Difficile d'apporter une réponse alors que la crise sanitaire et ses obligations et interdictions se poursuivent dans toute la France.

En attendant, la commune a organisé, ce mardi 17 novembre, un tirage au sort sous contrôle d'huissier. Il devait permettre de désigner les membres des six conseils de quartier.

« Dès que la situation sanitaire le permettra, nous installerons les conseils de quartier en vrai, c'est une demande forte de la population. En attendant, nous les ferons fonctionner par d'autres moyens modernes », a précisé Christophe Konsdorff, adjoint au maire délégué à la transition numérique et la démocratie locale.

Le maire a pour sa part désigné les élus et les personnes qualifiées qu'il souhaite voir siéger pour chacun des quartiers.

Concrètement, chaque conseil est désormais formé par un élu, de personnes désignées par la mairie mais aussi par des représentants d'associations et par des habitants volontaires et bénévoles. 225 personnes s'étaient portées candidates.

La Ville a déterminé trois axes prioritaires de travail : l'amélioration de la gestion locale, le renforcement du lien social et de la pratique démocratique et la revitalisation de l'intérêt des citoyens pour la gestion des affaires publiques.

Les conseils, quartier par quartier :

▲ **Quartier Aubert**

- **Élu** : Marie Thérèse Kelly.
- **Personnalité qualifiée** : Jean-Yves Marcel Favarel.
- **Association** : Julien Gras (titulaire), Philippe Le Gravier (suppléant).
- **Habitants** : Laurence Berthier (titulaire / 3 ans), Eugénie Sévely (titulaire / 1 an), Emmanuelle Rolland (suppléante / 2 ans), Véronique Bordignon (suppléante / 1 an). Alain Morin (titulaire / 2 ans), Grégoire Herbin (titulaire / 2 ans), Michel Lebrun (suppléant / 3 ans), Fréderic Rospini Clerici (suppléant / 2 ans).

▲ **Quartier Coeur de Ville**

- **Élu** : Jean-Louis Jarrige.
- **Personnalité qualifiée** : Orens Gasset.
- **Association** : Martine-Claude Angot (titulaire), Philippe Lestang (suppléant).
- **Habitants** : Bérangère Diers (titulaire / 2 ans), Sophie Delrieu (titulaire / 2 ans), Yen Blériot (suppléant / 1 an), Michèle Boisgard (suppléant / 2 ans). Dominique Mace (titulaire / 1 an), Philippe Pereira (titulaire / 3 ans), Bertrand Laubie (suppléant / 3 ans), Jean Archambault (suppléant / 2 ans).

▲ **Quartier Dutartre**

- **Élu** : Patrick Berthomé.
- **Personnalités qualifiées** : Jean Chotard, Patrice de Clinchamps.
- **Association** : Germain Lafourcade (titulaire).
- **Habitants** : Elodie Cassar (titulaire / 2 ans), Mathilde Blanchard (titulaire / 1 an), Marie-France Jovard (suppléante / 2 ans), Sandrine Thibierge (suppléante / 1 an). Romuald Lasnier (titulaire / 3 ans), Samir Daoudi (titulaire / 2 ans), Guy Mercier (suppléant / 2 ans), Didier Bosc (suppléant / 3 ans).

▲ **Quartier de Fausses-Reposes**

- **Élu** : Marie-Claude Chevrier.
- **Personnalités qualifiées** : Gérard Chomier, Fabrice Tabary.
- **Association** : Frédéric Hauteja (titulaire), Jean-Noël Bauvillard (suppléant)
- **Habitants** : Marie-Bénédicte Perrier (titulaire / 3 ans), Pascualina Bouteloup (titulaire / 2 ans), Marion Jourdan (suppléante / 2 ans), Odile Souber (suppléante / 2 ans).) Olivier Giraudel (titulaire / 2 ans), Thomas De Butler (titulaire / 1 an), Philippe Christofleau (suppléant

▲ **Quartier de Rocquencourt**

- **Élu** : Valérie Jennequin.
- **Personnalités qualifiées** : Karline Duguay, Philippe Noyer.
- **Association** : Agnès Lubert (titulaire), Carole Boutauddelacombe (suppléant).
- **Habitants** : Jacqueline Barbet (titulaire / 2 ans), Brigitte De Gramont (titulaire / 1 an), Catherine Delobelle Ouidir (suppléante / 2 ans), Pauline Romanenko (suppléante / 3 ans). Julien Morali (titulaire / 2 ans), Christophe Le Guyader (titulaire / 3 ans), Jean-Pierre Braun (suppléant / 2 ans), Patrick Dabernat (suppléant / 1 an).

▲ **Quartier Saint-Antoine**

- **Élu** : Violaine Charpentier.
- **Personnalités qualifiées** : Jean-Marie Plessy, Christophe Borgnis.
- **Association** : Sébastien Guerts (titulaire), Isabelle Felemez (suppléant).
- **Habitants** : Brigitte de Rivasson (titulaire / 2 ans), Ggeeh Fucon (titulaire / 2 ans), Maryvonne Perelli (suppléante / 3 ans), Céline Moulard (suppléante / 2 ans). Alain Kerebel (titulaire / 1 an), Benoît Leger de Aranjo (titulaire / 3 ans), Jean-Pierre Fromont (suppléant / 1 an), Vincent Bonelli (suppléant

L'opposition se divise : Stéphane Gorce prend le large

Trois élus ont décidé de quitter le groupe minoritaire de l'ancien maire, Philippe Brillault. Stéphane Gorce, Dorothée Bilger et Caroline Nokringer affirment vouloir offrir autre chose aux habitants du Chesnay-Rocquencourt.

Un nouveau chapitre vient de s'ouvrir dans la vie politique du Chesnay-Rocquencourt. Ce mercredi 2 décembre, trois élus ont annoncé qu'ils quittaient le groupe minoritaire de l'ancien maire, Philippe Brillault. Stéphane Gorce et Dorothée Bilger ont décidé de monter leur propre groupe. Ou plutôt leur propre liste. Car ils sont pratiquement convaincus que le Conseil d'État invalidera l'élection municipale du 15 mars dernier. Et ce, dans la continuité de la décision rendue par le tribunal administratif de Versailles, le 16 novembre dernier.

Deux autres noms connus au Chesnay-Rocquencourt ont d'ores et déjà décidé de les suivre : Caroline Nokringer, également élue dans le groupe de Philippe Brillault. Et Franck Delvau, ancien élu sous la mandature de Philippe Brillault et ancien président des commerçants du centre commercial.

« Construire quelque chose de mieux »

Stéphane Gorce a passé près de 6 années aux côtés de Philippe Brillault. Il s'occupait essentiellement du volet financier. Dorothée Bilger est celle qui avait été mise en première ligne, dès l'été 2019, dans la mise en place du nouveau réseau de bus. À l'époque, Philippe Brillault lui avait notamment demandé de gérer l'abattage des arbres pour laisser la place à un projet de gare routière, à Dutartre.

À la Spaggiari, les deux élus soutiennent que leur action politique se fera sans haine ni violence. « **Si nous quittons le groupe de Philippe Brillault, ce n'est pas par désaccord avec lui ou en accord avec le maire actuel, Richard Delepierre. Si nous montons notre propre liste, c'est parce que nous sommes persuadés que nous pouvons construire quelque chose de mieux pour cette belle commune divisée depuis plus d'un an.** »

En finir avec une commune divisée ?

Se pose alors la question d'une telle annonce très en amont de la décision du Conseil d'État. « **Nous ne souhaitions tout simplement plus rester aux côtés de Philippe Brillault, car nous ne partageons pas la même vision des choses. Si nous rendons cela public aujourd'hui, c'est par honnêteté. Cela nous laissera le temps de rencontrer les habitants, de leur expliquer notre projet. Nous ne sommes pas pour ou contre quelqu'un. Nous sommes pour cette si belle ville qui se retrouve tiraillée par des problèmes de personnes. Et ce, alors que les inquiétudes sont grandes sur le plan familial ou encore économique. Il faut régler définitivement le problème des bus, rendre la ville plus attractive aux familles et pour l'économie, offrir les meilleurs services dans une commune moderne.** »

Une investiture par Les Républicains ?

Une décision qui revêt toutefois une certaine stratégie politique. Stéphane Gorce ne s'en cache pas. « **Depuis 2018, je suis délégué pour Les Républicains dans la 3e circonscription. J'ai demandé l'investiture et je ne doute pas que je l'obtiendrai.** » De quoi fermer la porte à Philippe Brillault. « **Et nous sommes prêts à accueillir toutes les personnes qui partagent notre ambition pour la commune. Mais sans esprit de revanche.** »

« C'est aller un peu vite en besogne »

Contacté, Philippe Brillault s'est dit surpris par une telle annonce. « **C'est curieux… Encore plus curieux alors que le Conseil d'État n'a même pas rendu sa décision. C'est aller un peu vite en besogne. Après, des trahisons, j'en ai toujours eu. En politique, c'est classique. Si Monsieur Gorce voulait être maire, il pouvait me poser la question pour être tête de liste. C'est tout.** »

Mi-décembre, le conseil municipal devrait donc changer de visage. Avec deux groupes d'opposition : celui tenu par Philippe Brillault, à sept personnes. Et celui de Stéphane Gorce, à trois personnes.

F. D.

Commerces, logements sociaux, Covid : le maire fait le point

Le maire du Chesnay-Rocquencourt a organisé ce qui devrait être son dernier Facebook live de l'année 2020, ce mardi 15 décembre. Un peu plus de 40 minutes pour aborder les questions du moment, notamment l'accompagnement de la consommation locale et des restaurateurs. « **Habituellement, nos restaurateurs servent 1 000 repas par jour. En ce moment, ils sont à 300.** » Le constat posé, Richard Delepierre a invité les habitants à jouer le jeu du click & collect. « **Ce n'est pas grand-chose, ce n'est pas compliqué, ça ne coûte pas grand-chose. Et ça les aidera à passer le cap.** » Il a également indiqué qu'une plus large réflexion était en cours au niveau de Versailles Grand parc.

Logements sociaux

Dans un deuxième temps, le maire est revenu sur l'amende de plus de 5 millions d'euros risquée par la commune pour le nombre insuffisant de logements sociaux : 1,7 million par an. « **Cette pénalité vient sanctionner la non-réalisation sur la période précédente. Cela fait 18 ans que l'autre équipe municipale devait le faire. Le boulot n'a pas été fait. On va essayer de rattraper ce retard, sans doute le fruit d'un manque de volonté ou d'opportunité. On pense au terrain des Mormons qui aurait pu servir à d'autres choses. Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de cette situation. Et le foncier restant est entre les mains de l'État. Nous allons travailler avec la préfecture pour cela.** »

Chênes verts et Covid

Toujours dans l'actualité, Richard Delepierre a fait le point sur le cluster de la Résidence des Chênes verts. « **Il a fallu prendre des mesures un peu plus dures, discuter, expliquer. On a convenu avec les résidents qu'il était important d'éviter d'aller dans le supermarché juste en face. On a refait des tests. On devrait retrouver dans les prochains jours une vie normale dans cet établissement,** a-t-il souhaité. **Cela nous rappelle que cette épidémie est bien une réalité. Nous pouvons nous réjouir qu'il n'y ait aucun cas à l'Ehpad des Chênes d'or. Touchons du bois. Il faut rester humble avec ce virus.** »

Dans cette même thématique, l'élu a annoncé le maintien et la poursuite, tant qu'il le faudra, du portage des repas à domicile.

Et le port du masque ? « **Moi, j'applique la loi. Des villes voisines ont pris des mesures supplémentaires. En plein air, le masque n'est pas obligatoire. On peut avoir envie de respirer. Tant que la loi est ce qu'elle est, je l'applique. Après, chacun peut décider de le porter ou pas.** »

Richard Delepierre a embrayé sur les problématiques de la commune, dont la rumeur qui voudrait que l'école de danse n'ait pas de créneau après la rénovation du gymnase Pellouard. « **Il y aura bien des salles de danse qui seront bien évidemment allouées à cette activité.** »

L'élu a évoqué la problématique de la pratique du skate sur le parvis de l'église Saint-Antoine. « **Tant qu'ils ne prennent pas de risques pour eux et les autres... Je conçois que nos ados aient envie de se défouler. Je ne peux qu'inviter les jeunes à faire attention.** »

Et les décorations de Noël ?

Concernant les décorations de Noël, Richard Delepierre a indiqué que la commune avait dépensé plus de 3 millions d'euros dans la gestion de la crise. « **On nous a dit que les décorations n'étaient pas terribles. J'aurais adoré réinvestir dans les décorations. Mais dans les priorités, ce n'était pas sur le haut de la pile. On fait avec ce que l'on a cette année. On reverra cela l'année prochaine.** »

Esthétique et propreté

Tant qu'à parler de ce qui concerne l'esthétique de la commune, le maire a expliqué pourquoi les poubelles étaient moins nombreuses. « **Nous sommes en train de les remplacer. Mais nous ne les remplacerons peut-être pas toutes. Car on observe que, dans certains endroits, quand il y en a moins à disposition, il y a moins de déchets par terre. Concernant celles près de Parly 2, qui débordent souvent en ce moment, c'est lié au fait que les clients ne peuvent pas consommer de la nourriture sur place. Il y a donc un afflux autour du centre. Nous sommes en train d'y remédier.** »

A aussi été évoqué la question des toilettes destinées aux conducteurs de bus, avenue Charles-de-Gaulle et rue Louis-Pelin. « **Les toilettes sont nécessaires mais provisoires en attendant de trouver les moyens d'installer quelque chose de pérenne, d'esthétique et de convenable. C'est une question de dignité pour les conducteurs et les conductrices. Il y a des accords à trouver. C'est d'ailleurs un très bon sujet de conseils de quartier.** »

Pour finir, Richard Delepierre a fait le point sur le travail des trois agents verbalisant le stationnement. « **En ce moment, le stationnement payant est suspendu jusqu'au 20 janvier. Donc pas de sujet. Mais le stationnement gênant n'est pas acceptable. On trouve de la place en ce moment. Pendant longtemps, la loi n'a pas été appliquée. On la fait appliquer. Il y a eu une période d'adaptation. On doit revenir à une discipline collective.** »

Juste avant de terminer, le maire a confirmé qu'il n'y aurait pas de cérémonie traditionnelle des vœux aux personnalités. Pour les seniors, il y aura un coffret repas, recevable sur présentation d'un courrier envoyé cette semaine. « **Ce n'est pas aussi sympa. Mais nous devons faire avec les règles de**

F. D.

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

L'année politique se termine sur un air de précampagne

Le dernier conseil municipal de l'année 2020 du Chesnay-Rocquencourt s'est déroulé le 16 décembre dernier. Une séance pour le moins chargée, puisque 44 points étaient prévus à l'ordre du jour.

Le début et la fin ont finalement marqué cette soirée. À commencer par l'intervention de Stéphane Gorce.

L'élu a officialisé son départ du groupe d'opposition conduit par l'ancien maire, Philippe Brillault. Un départ qu'il avait annoncé le 2 décembre dernier, aux côtés de deux autres élues : Dorothée Bilger et Caroline Nokringer.

Entre le marteau et l'enclume

Rapidement, Stéphane Gorce a motivé devant l'assemblée les motifs de sa décision. **« Depuis plusieurs mois maintenant, la vie politique locale se réduit essentiellement à un affrontement entre deux protagonistes qui cherchent en permanence à se contrer l'un et l'autre** (Ndlr : désignant Richard Delepierre et Philippe Brillault). **Notre commune, aujourd'hui déchirée, mérite mieux. Et je ne suis pas certain du tout que cette atmosphère, bien souvent délétère, soit propice à la résolution des véritables problèmes de notre ville. »**

Stéphane Gorce a annon- d'opposition avait pris le nom de *Chesnaycourtois au cœur*, **« car notre ambition est de travailler pour et avec les Chesnaycourtois, de leur proposer une voie qui rassemble et apaise. »**

Un programme de campagne

D'entrée de jeu, le nouveau chef de file a déroulé quatre points pour lesquels il se veut attentif. **« Les bus. Ce sujet n'est toujours pas réglé et les collectifs de plus en plus nombreux et vigoureux témoignent de l'incapacité à traiter de façon à la fois ouverte et respectueuse un sujet qui concerne la vie quotidienne de chacun. »** Les trois autres points concernaient l'activité économique, la démographie et le développement de la commune nouvelle.

Bref, l'intervention a pris des allures de précampagne électorale. Ce que le maire n'a pas manqué de souligner. **« La campagne, c'était il y a quelques mois… Nous avons bien compris votre démarche et qui vous accompagnait. »**

Dans les dernières secondes du conseil, un peu moins de trois heures plus tard, l'ancien maire a enfoncé le clou.

Alors que Richard Delepierre annonçait le calendrier des prochaines séances, la voix de Philippe Brillault a retenti. **« Il manque une date… Celle des élections. Vous ne l'avez pas encore ? »**

Le maire a clos la séance en ces termes : **« Je ne crois pas qu'il y ait d'élection prévue pour l'instant M. Brillault. Ne vous en déplaise. Et je crois que vous l'avez rappelé par voie de presse à Monsieur Gorce. Sur ces paroles, je vous souhaite à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année. »**

De quoi marquer le climat qui va régner ces prochains mois jusqu'à la décision du conseil d'État. L'instance doit rendre sa décision dans l'appel formulé par Richard Delepierre. Le 19 novembre dernier, ce dernier avait lancé la procédure faisant suite à l'annulation de l'élection municipale prononcée trois jours plus tôt par le tribunal administratif de Versailles. Ce qui le maintenait dans sa fonction de maire. Mais ce qui n'était pas sans susciter des remous dans le Landerneau politique local. Car si l'appel est rejeté, il faudra organiser de nouvelles élections. Et compter déjà sur trois groupes.

F. D.

2020 : une année politiquement compliquée

L'année 2020 aura été d'une densité incroyable au Chesnay-Rocquencourt. Surtout du point de vue politique.

Janvier / février

Depuis le mois de septembre 2019, Richard Delepierre est officiellement candidat pour l'élection municipale. Alors que la date du 15 mars approche, le maire sortant, Philippe Brillault, confirme qu'il veut repartir pour un mandat. Toutefois, il décidera d'officialiser sa campagne très tardivement, le **27 février**, soit 18 jours avant le scrutin. Il n'y aura finalement que deux listes.

Février

Un curieux sondage est envoyé à certains électeurs du Chesnay par SMS. On y parle du réseau de bus faisant polémique depuis des mois, d'une ancienne condamnation de Philippe Brillault et d'une plaque d'amiante qu'il a retirée sur un chantier. Il qualifiera le tout de **« boule puante. »**

Son opposant assurera n'y être pour rien.

Mars

Au soir du **dimanche 15 mars**, le résultat tombe comme un couperet. Très tardivement, Philippe Brillault proclame les résultats. Richard Delepierre obtient 50,44 % des suffrages et gagne l'écharpe de maire d'une courte tête : 76 voix de plus.

Sonné, le maire battu annoncera ce qui deviendra son combat pour les mois à venir. **« Brillault a reçu une balle dans la jambe, pas dans la tête** [...] **Notre liste mérite que l'on parle d'elle et elle fera parler d'elle. »**

Deux jours plus tard, le **17 mars**, la France entière entrait dans un monde inconnu, celui du confinement. Impossible d'installer le nouveau maire dans ses fonctions. Philippe Brillault restait en place pour une durée indéterminée.

Trois jours plus tard, ce dernier déposera une requête, lançant la demande d'annulation du scrutin auprès du tribunal administratif de Versailles.

Des semaines durant, Richard Delepierre plaidera publiquement pour que son équipe soit installée dans ses fonctions, **« sans tarder. »** Dans le camp adverse, on préfère se réfugier derrière les mesures imposées par le gouvernement.

Mai

Jusqu'au **28 mai**, Philippe Brillault restera maire, chargée de piloter la Ville pendant la crise sanitaire. Ce jeudi-là pourtant, il devra passer la main à Richard Delepierre. Le tout au cours d'une séance à huis clos, mais retransmise sur Internet. Le nouveau maire recevra son écharpe très froidement, remise simplement dans sa boîte.

Juin

Le conseil du **jeudi 18 juin** montrera une extrême tension entre les deux hommes. Richard Delepierre a fait modifier l'organisation de la salle. Lui et ses adjoints président sur une estrade. Philippe Brillault et les membres de son équipe se retrouvent au fond de la salle. Une courte mais intense joute verbale suivra.

Novembre

Mardi 3 novembre, le tribunal administratif se réunit pour étudier le recours déposé par Philippe Brillault. Les deux hommes sont présents. Chacun de son côté. La tension est importante, renforcée par les restrictions liées aux mesures sanitaires. Peu de public dans la salle. Des masques. Et un mètre entre chacun.

Concluant son analyse, le rapporteur public demande l'annulation du scrutin. Il s'appuie sur l'affichage de trois panneaux sauvages ainsi qu'une publication sur le groupe Facebook **« Vivre au Chesnay-Rocquencourt. »** Il écarte cependant le fameux sondage lancé pendant la campagne.

La décision est mise en délibéré.

Mardi 17 novembre, le tribunal administratif rend sa décision. Avec 24 heures de retard. Un bug informatique a paralysé le système permettant au greffier de la rédiger.

Finalement, la justice estime que l'élection doit être annulée, suivant les recommandations du rapporteur public.

Deux jours plus tard, Richard Delepierre annonce sa décision. Il va faire appel du jugement. **« Après examen des éléments par les colistiers et notre avocat, nous avons estimé que les éléments retenus par le tribunal étaient extérieurs à la campagne que j'ai conduite. Ces éléments n'ont pas été apportés par notre liste. Ne pas faire appel aurait signifié que l'on laissait la commune sous l'autorité du préfet pendant une période indéterminée, le temps d'organiser de nouvelles élections. Et donc que l'on laissait la commune sans pouvoir développer de nouveaux projets. Et puis, nous avons bien été élus légitimement le 15 mars ! »**

Immédiatement, Philippe Brillault s'engouffre dans la brèche, lors d'un conseil municipal. **« Le jugement a remis en question la légitimité du conseil, encore plus sur les décisions importantes et nécessaires pour le quotidien des habitants. La décision du tribunal est bien réelle. Rien d'important ne doit être décidé tant que la population n'aura pas décidé de l'avenir de leur commune. »**

Décembre

Mercredi 2 décembre. Trois élus du groupe de Philippe Brillault décident de claquer la porte. Stéphane Gorce, Dorothée Bilger et Caroline Nokringer forment leur propre groupe, *Chesnaycourtois au cœur*. Le trio ne cache pas son ambition : être prêt à mener une campagne en cas de nouvelle élection.

Dans le camp d'en face, on observe. Et on constate. Il faut désormais composer avec deux oppositions.

Mercredi 16 décembre, pour la dernière séance de l'année, l'ambiance reste électrique. Dans les ultimes secondes du conseil, alors que Richard Delepierre, annonce le calendrier des prochaines échéances, la voix de Philippe Brillault retentit. **« Il manque une date... Celle des élections. Vous ne l'avez pas encore ? »**

Le maire clôt la séance en ces termes : **« Je ne crois pas qu'il y ait d'élection prévue pour l'instant M. Brillault. Ne vous en déplaise. »** Le prochain rendez-vous est fixé au 28 janvier.

F. D.